



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/25  
17 février 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-huitième session  
27 février-3 mars 1995  
Point 16 de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET QUESTIONS CONNEXES

Aperçu général des travaux statistiques des organisations  
internationales de statistiques

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport fait suite à un bilan d'ensemble des activités statistiques du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales en 1993 et 1994, intitulé "Produit et activités des organisations internationales dans certains domaines de la statistique" ("Output and activities of the international organizations in selected areas of statistics"), dont est saisie la Commission.
2. Des renseignements supplémentaires sur les travaux de ces organisations figurent dans d'autres rapports dont est également saisie la Commission.
3. Le présent rapport porte sur les organes, organisations et organismes suivants : Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, Commission économique pour l'Europe (CEE), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Union postale universelle (UPU), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI),

---

\* E/CN.3/1995/1.

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Institut interaméricain de statistique (IIS).

4. Le plan du présent rapport est organisé par matières. La classification adoptée est la classification des programmes établis par le Comité administratif de coordination (CAC), qui est largement utilisée par le système des Nations Unies pour rendre compte des programmes à l'échelle du système.

5. Tous les séminaires, ateliers, enquêtes sur les ménages et missions de formation et de coopération technique ont été groupés sous l'en-tête "Renforcement des capacités et formation dans le domaine statistique", sauf lorsqu'il était évident qu'un séminaire ou atelier avait pour objet l'élaboration de méthodes, auquel cas il a été classé à la rubrique correspondante. Dans certains cas où l'objectif n'était pas clair, les informations ont été rangées sous l'en-tête "Renforcement des capacités et formation dans le domaine statistique". Toutes les activités de coopération technique figurent à cette dernière rubrique, et non à la matière considérée. Les réunions des conférences régionales de statisticiens, des organes directeurs statistiques des institutions spécialisées et autres réunions analogues ont également été incluses sous l'en-tête "Renforcement des capacités et formation dans le domaine statistique".

6. Trois catégories spéciales ont été créées pour les domaines techniques "Classifications", "Progrès technologiques et bases de données" et "Coordination".

7. Le bilan d'ensemble a un caractère sélectif : il fournit des renseignements sur les produits et activités que les organisations ont regardés comme les plus importants de l'ensemble de leurs travaux pendant la période considérée; il ne constitue pas un exposé détaillé des produits et activités classés sous chacune des rubriques.

#### QUESTIONS À EXAMINER

8. La Commission pourrait souhaiter formuler des observations au sujet des activités menées dans différents domaines par les organisations internationales pendant la période considérée. Elle souhaitera peut-être aussi énoncer des directives supplémentaires concernant les questions à couvrir dans le rapport et son orientation future, afin de mieux répondre aux besoins de la Commission.

-----